



Contrat de Transition Écologique



« Le contrat de transition écologique illustre la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les territoires : une coconstruction avec les élus, les entreprises et les citoyens qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. »

Emmanuelle Wargon,
secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

UN CONTRAT ADAPTÉ AU TERRITOIRE

Lancés en 2018, les **contrats de transition écologique** (CTE) traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets.

Mis en place par une ou plusieurs intercommunalités, le CTE est coconstruit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations... Les territoires sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités. Signé après six mois de travail, le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

TROIS OBJECTIFS

- **Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique** (structuration de filières, création de formations).
- **Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés** pour traduire concrètement la transition écologique.
- **Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire** (formation professionnelle, reconversion de sites).



CARTE DE FRANCE DES CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CTE)

Le Grand Arras en T.E.T.E (Territoire exemplaire de la transition écologique) - communauté urbaine d'Arras

Signé le 11 octobre 2018

L'objectif est d'accélérer les projets portés par les acteurs locaux engagés dans la troisième révolution industrielle (Rev3). Son ambition : diminuer de 40% les consommations d'énergie du territoire d'ici 2050 et multiplier par 10 sa production d'énergies renouvelables. Pour cela, la création d'un techno-centre de méthanisation à vocation régionale et d'une station GNV est envisagée, ainsi que la création d'un espace info-énergie dédié aux entreprises.



Haute Côte d'Or - communautés de communes du Pays Châtillonnais et du Montbardois

Signé le 17 décembre 2018

L'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire et le développement de l'économie rurale en s'appuyant sur un patrimoine naturel, culturel et gastronomique reconnu. Ce CTE prévoit : le développement d'une filière locale d'économie circulaire agricole basée sur la culture de la luzerne, vertueuse en matière de protection de la ressource en eau et d'utilisation d'intrants ; la création d'une académie verte autour de la méthanisation dans un lycée agricole et une formation nationale de technicien en maintenance et conduite d'installations photovoltaïques dans un lycée professionnel.



Sambre-Avesnois - communauté d'agglomération de Maubeuge-Val de Sambre, communautés de communes du Sud Avesnois, du pays de Mormal et du Cœur de l'Avesnois

Signé le 7 novembre 2018

L'enjeu est de mettre en œuvre la transition écologique dans un territoire aux nombreux atouts agricoles, naturels, touristiques et culturels, historiquement touché par la désindustrialisation et la crise agricole. Il propose le développement d'une filière bois-énergie locale de valorisation des haies bocagères, la création de tiers lieux numériques à destination des professionnels et des particuliers ou encore la réhabilitation de friches industrielles et la lutte contre la précarité énergétique.



Cleantech Vallée - communauté de communes du Pont du Gard et communauté d'agglomération du Gard Rhodanien

Signé le 6 décembre 2018

L'enjeu est d'accélérer la reconversion industrielle du territoire, à la suite de la fermeture de la centrale à fuel d'Aramon. Il s'appuie sur les technologies propres (CleanTech), concept d'utilisation des ressources naturelles et des matières premières afin d'améliorer l'efficacité et la productivité de l'activité. Le territoire prévoit le soutien à l'implantation et au développement d'entreprises et de filières professionnelles du secteur sur le territoire (création d'un accélérateur de projets) et le développement des énergies renouvelables.



Pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras
> L'adaptation au changement climatique dans un territoire de station de montagne

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
> Économie territoriale sur le thème de la biodiversité

Département de la Corrèze

> Énergies renouvelables, agriculture biologique et circuits courts

GUYANE



Territoire de la Guyane
> Filière bois-énergie

MARTINIQUE



LA RÉUNION



Communauté d'agglomération du Territoire Côte Ouest (La Réunion)
> Innovations en contexte tropical : construction, agriculture, énergie...

GUADELOUPE



MAYOTTE



CTE 1^{ère} phase « signés » en 2018

CTE 1^{ère} phase « en cours d'élaboration », lancés en 2018

CTE 2^e phase « en cours d'élaboration », lancés en 2019

CTE 2^e phase « en cours d'élaboration », lancés en 2019

- 1 Communauté de communes du Trièves et Grenoble Alpes Métropole
- 2 Centre Morbihan Communauté et Pontivy Communauté
- 3 Pays Vendômois
- 4 Pays Terres de Lorraine
- 5 Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart
- 6 Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- 7 Communauté d'agglomération Rochefort Océan
- 8 Pays de Craon, Pays de Château-Gontier, Pays de Meslay-Grez : groupement d'action locale Sud Mayenne



QUELS ACTEURS ENGAGÉS ?



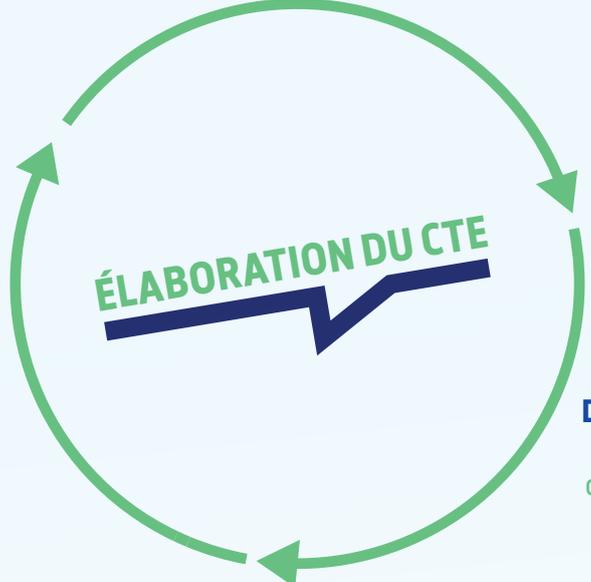
CITOYENS, ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES

Proposer des projets à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI)



ÉTAT, RÉGIONS, DÉPARTEMENTS

Accompagner les projets de CTE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Porter les projets du CTE proposés en lien avec l'État, les régions et les départements, et définir les modalités de suivi



Une fois signé, le CTE est suivi et mis en œuvre par l'EPCI avec le soutien de l'État, de la région et du département. Le CTE devient ainsi un outil au service des projets portés par les citoyens, les associations et les entreprises.

QUEL CALENDRIER ?

1^{er} semestre 2019

- > Lancement de la 2^e phase d'expérimentation avec 8 nouveaux territoires
- > Coconstruction d'une boîte à outils pour permettre à chaque territoire de développer son contrat de transition écologique



Juillet 2019

- > Déploiement du dispositif
- > Lancement de la première promotion des CTE sur la base de la boîte à outils



Janvier 2020

- > Lancement de la deuxième promotion des CTE

Toutes les informations et la carte de France des CTE sur : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/contrat-transition-ecologique

Suivez-nous sur

